



17/03/2019

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Technique National

Dans le cadre d'une démarche qui s'inscrit dans la recherche d'excellence, la Conférence des Directeurs et Doyens (C3D) de STAPS a le plaisir de prendre contact avec vous afin d'envisager un partenariat avec votre fédération. Il s'agit pour favoriser notamment la construction de passerelles entre nos certifications en vue de créer les conditions de la fluidité des parcours des professionnels du sport.

De profonds changements sont à l'œuvre, ne serait-ce que la volonté affichée de réguler l'offre de formation et la modification de gouvernance qui l'accompagne. A cet effet, la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » vient revisiter l'architecture du système de formation et de certification. L'un des axes de cette refonte est une réponse à la tendance générale du marché du travail, y compris dans le monde du sport, de développement d'emplois exigeant un très haut niveau de maîtrise technique mais également une capacité d'évolution des professionnels. Aujourd'hui, la certification professionnelle et les passerelles sont devenues incontournables puisque ces dernières peuvent être décidées de façon obligatoire par France Compétences. D'une certaine façon, elles constituent des outils de décloisonnement entre formation et travail, en établissant un signal de qualification lisible pour les employeurs dans le cadre d'une reconnaissance nationale. Nous vous proposons aujourd'hui d'anticiper ce mouvement.

Dans ce contexte, la filière universitaire STAPS, constituée à ce jour de 62 000 étudiants répartis au sein de près de 70 structures sur le territoire, est l'un des acteurs majeurs de la formation aux métiers du sport, de l'activité physique et de la santé. Une récente enquête de la C3D STAPS réalisée avec le GAREF sur le parcours professionnel et/ou scolaire des diplômés en 2015-2016 (DEUST, Licence 3 générale, Licence professionnelle, Master 2) a montré que le taux d'insertion dans l'emploi était de 84.5%, et atteignait 91.5% pour les Masters (<https://c3d-staps.fr/insertion-professionnelle/>). L'une des caractéristiques de nos étudiants réside, en effet, dans leur capacité de mobilité et d'adaptation dans un monde professionnel mouvant. Ces résultats sont le fruit de choix réalisés par les STAPS sur la construction même de ses formations (apprentissage, stages en milieu professionnel, ...), mais également en lien avec les professionnels pour répondre à leurs besoins.

C'est parce que nous portons un intérêt tout particulier à ces évolutions que nous vous sollicitons pour collaborer à cette démarche déjà lancée depuis quelques années. En effet, la C3D STAPS s'est rapprochée d'ores et déjà de plusieurs fédérations sportives à travers l'élaboration de conventions de partenariat. Six conventions ont été formalisées avec les Fédérations nationales de gymnastique, de badminton, de judo, de karaté, de course d'orientation et de natation (<https://c3d-staps.fr/espace-pedagogique/conventions/>).

Pour ce faire, pourrions-nous envisager un premier temps d'échange exploratoire, à votre convenance, afin d'étudier ensemble une possibilité de collaboration ? Espérant que notre intérêt pour cette collaboration étroite soit partagé, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire en l'expression de mes plus cordiales salutations.



Pr. Didier Delignières
Président de la C3D STAPS

Veillez je vous prie adresser votre réponse à :

Lionel Crognier, directeur de l'UFR STAPS de Dijon, Lionel.Crognier@u-bourgogne.fr

Jean-Paul Doutreloux, directeur de l'UFR STAPS de Toulouse, jean-paul.doutreloux@univ-tlse3.fr